COMMUNE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

La Commune de Romanel-sur-Lausanne met ce grill à disposition de la population contre bons soins.



Afin que tout le monde puisse en profiter pleinement, nous vous prions de respecter ces quelques règles :

- veillez à ne pas vous brûler et maintenez les enfants à distance du grill
- après chaque utilisation, nettoyez la grille et videz le reste de charbon ou de cendres dans le réceptacle prévu à cet effet
- laissez place nette pour les suivants en jetant vos déchets dans les poubelles ou conteneurs adéquats.





La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'incident avec ce grill.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION